

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

| | | |
|--|-------|---|
| HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE | | |
| Tél : +32 (0) 71 15 98 00 | Fax : | Mail : eco.montignies@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| Travail de fin d'études | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code | ECTO3B46TFE | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | COTO3460 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 15 C | Volume horaire | 36 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Perrine PIGEON (perrine.pigeon@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 150 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'enseignement a pour but de permettre à l'étudiant.e de démontrer l'acquisition du socle de compétences transversales en traitant d'un sujet s'inscrivant dans le cadre de son Bachelier en Management du Tourisme et des Loisirs. Elle incarne l'épreuve de fin de cycle. Elle permet également à l'étudiant.e de se préparer à entrer activement dans la vie professionnelle. Le séminaire de préparation à la vie professionnelle y contribue.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats
 - 2.5 Entretenir des relations durables avec son réseau
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
 - 3.1 Utiliser des supports cartographiques et gérer la dimension espace-temps des produits
 - 3.2 Exploiter les potentialités des logiciels et des outils de recherche d'information et de réservation spécifiques au secteur
 - 3.3 Concevoir, produire les documents, les produits, les projets, les actions de promotion adéquats sur les supports idoines
 - 3.4 Intégrer les procédures, les documents, les prescriptions légales et les stratégies spécifiques au secteur d'activité
 - 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
 - 4.5 Exploiter des indicateurs de tendance du marché du tourisme et des loisirs et participer à leur conception

4.6 Évaluer les implications des activités en termes d'éthique et de développement durable, proposer des améliorations

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

5.6 Structurer et équilibrer les offres, les produits, en fonction du profil du public cible

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette Unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable de:

- définir les objectifs d'un projet (analyse, produit...);
- rechercher des informations pertinentes;
- analyser, critiquer et synthétiser des informations;
- effectuer les démarches adéquates à la concrétisation de ses objectifs;
- rédiger et structurer un document en respectant l'orthographe et la syntaxe;
- utiliser un vocabulaire professionnel adéquat;
- présenter oralement devant un jury les démarches et résultats du travail;
- concevoir et utiliser un support adapté;
- apporter des réponses précises et argumentées aux questions posées lors de la défense orale;
- présenter un regard critique et réflexif sur le travail réalisé;
- se préparer à entrer dans la vie professionnelle (rédiger un CV attractif/créatif et une lettre de motivation cohérente avec son profil et ses attentes professionnelles, piloter sa recherche d'emploi, préparer un entretien d'embauche, identifier les informations pour se positionner sur le marché de l'emploi).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

| | | |
|--------------|---|-------------|
| ECTO3B46TFEA | Travail de fin d'études | 24 h / 14 C |
| ECTO3B46TFEB | Séminaire de préparation à la vie professionnelle | 12 h / 1 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 150 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

| | | |
|--------------|---|-----|
| ECTO3B46TFEA | Travail de fin d'études | 140 |
| ECTO3B46TFEB | Séminaire de préparation à la vie professionnelle | 10 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage "Séminaire de préparation à la vie professionnelle" et "TFE" permettent toutes deux de

préparer l'étudiant.e à entrer dans le milieu professionnel, développer un sens critique et entamer une réflexion sur l'analyse d'une problématique et la gestion de projets.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Travail de fin d'études | | | |
|---|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 4_ECTO3B46TFEA | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | COTO3461 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 14 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Perrine PIGEON (perrine.pigeon@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 140 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

L'Unité d'enseignement "Travail de Fin d'Etudes" se développe pour l'essentiel pendant le Bloc 3. Elle occupe une place significative dans le parcours d'apprentissage de l'étudiant.e. Eventuellement, elle est liée au stage en entreprise du Bloc 3.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de la rédaction du travail écrit, il est attendu que l'étudiant·e soit capable, de façon individuelle, de:

- définir une problématique et des sous-questions de recherche;
- mener une recherche d'informations pertinentes;
- évaluer la fiabilité de sources d'informations;
- analyser, critiquer et synthétiser des informations, des faits, des méthodologies, des outils, ...;
- choisir une méthodologie appropriée à la problématique de recherche;
- établir des liens entre son analyse et la revue de littérature;
- rédiger et structurer un document en respectant les consignes et les règles de l'art;
- utiliser une orthographe, une syntaxe et un style corrects;
- utiliser précisément les notions techniques spécifiques à la discipline;
- faire preuve de recul critique quant aux pratiques d'entreprise et sa propre production.

Au terme de la présentation orale du travail de fin d'études, il est attendu que l'étudiant·e soit capable, de façon individuelle, de :

- structurer un propos, de formuler clairement ses idées et de contextualiser le sujet, en s'appuyant sur un support numérique;
- présenter un regard critique et réflexif sur le travail réalisé;
- employer des termes techniques corrects et adaptés;
- apporter des réponses précises et argumentées aux questions posées;
- adopter une attitude professionnelle et mature dans les échanges avec le jury.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le Travail de Fin d'Etudes sera structuré suivant les directives du Vademecum des Travaux de Fin d'Etudes et conformément au Règlement des Etudes et Règlement spécifique du Département.

Il contiendra notamment:

- la présentation de la problématique touristique ou de loisirs (analyse, projet...);
- les apports théoriques pertinents qui permettent d'apporter une réponse à la problématique ;

- la prise en compte des aspects économiques, financiers, fiscaux, sociaux, environnementaux, ... ;
- la méthode de collecte d'informations sur le terrain, les méthodologies suivies ;
- l'analyse des données collectées ;
- la présentation des résultats ;
- les recommandations, solutions et prolongements éventuels envisageables.

Démarches d'apprentissage

La Coordination des travaux de fin d'études présente les enjeux des Travaux de Fin d'Etudes à l'étudiant-e, généralement à la fin du Bloc 2 et au début du Q1 du Bloc 3. L'étudiant-e remet la fiche "Promoteur" selon les modalités prévues sur ConnectED au regard de l'AA. Le Promoteur, membre de l'équipe pédagogique du Département, suit l'étudiant-e dans son parcours lié à son Travail de Fin d'Etudes et ce, à travers des réunions, échanges de mails, échanges téléphoniques, lectures de passages écrits qui constitueront le travail final, ... Le promoteur et l'étudiant.e fixeront de commun accord les modes de communication et leur répartition dans le temps. L'étudiant-e est responsable de l'initiative de prise de contact régulière avec son Promoteur.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant-e est préparé-e dans son activité d'apprentissage par la Coordination des travaux de fin d'études à travers la remise de la fiche "Promoteur" et bénéficie d'un suivi du promoteur, à l'initiative de l'étudiant-e. De nombreux textes législatifs ou documents d'aide sont à la disposition de l'étudiant-e: le Règlement général des études et le Règlement spécifique du Département, le Vademecum TFE, la description des formations, points d'intérêts, ... des membres de l'équipe pédagogique (dans la perspective de la fixation des promoteurs), la fiche promoteur, l'ensemble des Travaux de Fin d'Etudes accessibles au public au Centre de documentation (à titre d'exemples), la grille d'évaluation du jury des Travaux de Fin d'Etudes.

Sources et références

L'étudiant-e consultera des sources en rapport avec la thématique de son Travail de Fin d'Etudes.

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vademécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

C'est lors du jury final du Travail de Fin d'Etudes que la cotation est attribuée à l'activité d'apprentissage.

L'évaluation repose sur quatre dimensions :

- le travail de l'année évalué uniquement par le promoteur (10%) ;
- la forme et le fond du travail écrit évalué par le promoteur et les lecteurs (50%) ;
- la présentation orale évaluée par l'ensemble du jury de TFE (40%).

Des outils de détection d'IA peuvent être utilisés par l'enseignant et intervenir dans l'évaluation (certificative ou non) des travaux, conformément aux usages autorisés et prescrits de la Charte IA de la HELHa.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE.

Si l'étudiant.e n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant.e est ajourné.

Etudiants diplômables en janvier

L'AA est réorganisable en janvier moyennant une analyse du PAE de l'étudiant.e et des possibilités pédagogiques/administratives en lien. Les modalités d'évaluation sont les mêmes que celles ci-dessus.

Pondérations

| | | | |
|--|----|----|----|
| | Q1 | Q2 | Q3 |
|--|----|----|----|

| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
|------------------------|-----------|---|-----------|----|-----------|----|
| production journalière | | | Evc | 10 | Evc | 10 |
| Période d'évaluation | | | Tvs + Exo | 90 | Tvs + Exo | 90 |

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 140

Dispositions complémentaires

Principe général :

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Séminaire de préparation à la vie professionnelle | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 4_ECTO3B46TFEB | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | COTO3462 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 12 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Perrine PIGEON (perrine.pigeon@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Ce séminaire de 12 heures vise à accompagner les étudiant·e·s en Management du Tourisme et des Loisirs dans leur transition vers le monde professionnel. À travers une approche interactive et réflexive, il leur permet de mieux comprendre les attentes du secteur, de développer leurs compétences humaines et relationnelles et de se préparer concrètement aux démarches de recherche d'emploi.

Le séminaire combine des apports théoriques, des ateliers pratiques, des simulations et des échanges avec des professionnel·le·s (si organisables) afin de favoriser l'autonomie, la confiance en soi et la capacité à se positionner dans un environnement professionnel exigeant et en constante évolution.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de ce séminaire, l'étudiant·e sera capable de :

- Identifier les attentes et les codes du monde professionnel dans le secteur du tourisme et des loisirs ;
- Analyser ses compétences, ses motivations et ses objectifs professionnels afin de construire un projet cohérent ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée en contexte de recrutement ;
- Rédiger un CV et une lettre de motivation efficaces, adaptés aux spécificités du secteur visé ;
- Se présenter de manière convaincante lors d'un entretien d'embauche ou d'une rencontre professionnelle ;
- Utiliser des outils numériques professionnels pour valoriser son profil (LinkedIn, portfolio, etc.) ;
- Collaborer au sein d'un groupe pour résoudre une problématique professionnelle ou simuler une situation réelle;
- Formuler un plan d'action personnel pour faciliter son insertion professionnelle a minima à court terme.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Le séminaire s'articule en différents modules:
 - Module n°1: se connaître et se positionner professionnellement dans le champ du tourisme et des loisirs
 - Module n°2: savoir-être professionnels en contexte de recrutement
 - Module n°3: préparer sa candidature
 - Module n°4: atelier de projection professionnelle en collaboration, dans la mesure des possibilités agenda, avec les terrains professionnels cibles
 - ...

Démarches d'apprentissage

Ateliers interactifs
Simulations et jeux de rôle
Travaux en petits groupes
Invités professionnels (si possible)
Eventuellement, activité pédagogique obligatoire

Dispositifs d'aide à la réussite

Coaching entre pairs
Temps de feedback individualisé (à la demande)
Exercices pratiques guidés (à la demande)
Suivi post-séminaire (optionnel)

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vademécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1

Présence et participation active aux séances du séminaire: **70%** de la note finale. Toute absence, non dûment justifiée par un Certificat médical, entraînera de facto la note de **Zéro** par séance non prestée.

Dossier de projection professionnelle: **30%** de la note finale.

Dans le cadre de l'évaluation finale du séminaire, chaque étudiant·e est invité·e à rédiger un projet professionnel structuré en trois temporalités :

- À court terme (6 à 12 mois) : objectifs liés à la fin des études, à la recherche de stage ou au premier emploi, aux compétences à renforcer ;
- À moyen terme (1 à 3 ans) : insertion dans le secteur visé, évolution souhaitée, types de postes ou environnements professionnels envisagés ;
- À long terme (3 à 5 ans et au-delà) : ambitions de carrière, spécialisation, mobilité géographique, aspirations

personnelles et professionnelles.

Ce projet devra :

- Mettre en évidence les motivations personnelles, les compétences acquises et celles à développer ;
- S'appuyer sur une analyse du secteur et des opportunités professionnelles en lien ;
- Inclure un plan d'action réaliste et cohérent avec le parcours de formation ;
- Format attendu : document écrit de 3 pages, structuré, clair et argumenté ;
- Modalité de remise : à déposer sur ConnectED le premier jour officiel de la session ;
- Critères d'évaluation : clarté du projet, cohérence des objectifs, pertinence des choix, capacité d'analyse et de projection.
- Si le rapport n'est pas réalisé ou ne répond pas aux consignes demandées, la valeur de l'AA sera "PP".

Q3

Dossier de projection professionnelle: 100% de la note finale.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE.

Si l'étudiant.e n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant.e est ajourné.

Etudiants diplômables en janvier

L'AA est réorganisable en janvier et le contenu de l'évaluation portera :

- à la première session: dossier de projection professionnelle (100%) ;
- à la seconde session : dossier de projection professionnelle (100%).

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | Evc | 70 | | | | |
| Période d'évaluation | Tvs | 30 | | | Tvs | 100 |

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement. Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages : - Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec. - Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE. Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation. Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).